



Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20230703-D-2023-39-AU  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

2023/1

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine

## Conseil Municipal du 3 juillet 2023 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2023/39

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 24  
présents : 15  
votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

### Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Carole BERGER-JACOB, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Julia NOJAC, Grégory BENOIT,

### Étaient régulièrement représentés :

Philippe BUIRON, par Philippe AUDEBERT  
Patrice JACQUET, par Nathalie JOLLY  
Philippe BARBIER, par André BOURDON  
Laurent FOHRER, par Chimina Kossiva NEGLOKPE

### Étaient absents :

Nathalie NIOGRET, Céline RICHARD, Brice BRUNET, Eliane CHIDIACK et Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Chimina Kossiva NEGLOKPE a été élue Secrétaire de Séance

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL - SEANCE DU 9 JUIN 2023 SEANCE DE 20H45**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-15 et suivants,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Absente à la séance de 20h45 du 9 juin 2023 ne prend pas part au vote : Chimina Kossiva NEGLOKPE

**APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 9 juin 2023, séance de 20H45.

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20230703-D-2023-39-AU  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
  
Philippe AUDEBERT



La Secrétaire de Séance

Chimina Kossiva NEGLOKPE



Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 07/07/23
- Sa publication sur le site internet de la commune le : ...07/07/23